



SYNDICAT D'IRRIGATION DRÔMOIS

TERRITOIRE DE DRÔME NORD

Réseaux de Port Champagne et d'Andancette

Année 2022

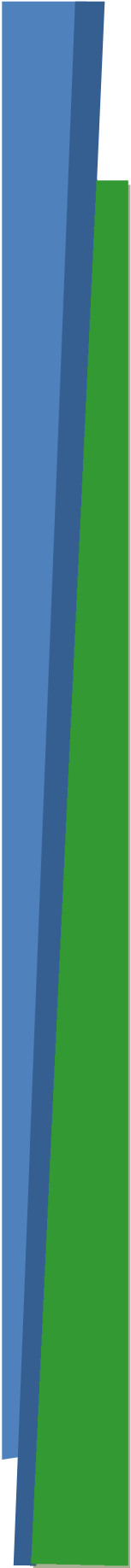
Rapport d'activité

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège : 23 Rue des Tilleuls 26 120 MONTELIER Tél : 04.75.58.75.55

Site web : www.syndicat-irrigation-dromois.fr

1- PRESENTATION GENERALE DES TERRITOIRES DE DROME NORD	5
1.1 PERIMETRES DES TERRITOIRES.....	5
1.2 DESCRIPTIF SOMMAIRE DES INSTALLATIONS DU TERRITOIRE DROME NORD	5
2- STATISTIQUES DE L'ANNEE 2022	6
2.1 ORIGINE DE L'EAU	6
2.2 VENTE D'EAU	8
2.3 RENDEMENT DES RESEAUX	9
2.4 CONSOMMATIONS ENERGETIQUES.....	9
2.4.1 Consommation réseau « Port champagne ».....	9
2.4.2 Consommation réseau « Les Passés ».....	9
3- SUIVIS ET CONTROLES SPECIFIQUES.....	10
3.1. CONTROLE CONFORMITE ELECTRIQUE	10
3.2. CONTROLE CONFORMITE BALLONS SOUS-PRESSION	10
3.3. CONTROLE CONFORMITE DISPOSITIFS DE LEVAGE.....	10
4- TRAVAUX DE L'ANNEE 2022.....	11
4.1 TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT OU DE RENFORCEMENT.....	11
4.1.1 Objectifs	11
4.1.2 Opérations réalisées en 2022.....	11
4.2 TRAVAUX DE MAINTENANCE.....	11
4.3 TRAVAUX FACTURES	12
4.5 OPERATIONS PARTICULIERES AU COURS DE L'ANNEE 2022	12
5- GESTION CLIENTELE.....	13
5.1 PRIX DE VENTE DE L'EAU.....	13
5.1.1 Tarification Agence de l'eau.....	13
5.1.2 Tarification pour les non professionnels.....	13
5.1.3 Tarification pour les professionnels.....	14



5.2 RELATIONS CLIENTS	14
5.2.1 Continuité de service	14
5.2.2 Informations des Irrigants	15
6- LES PROJETS DU TERRITOIRE.....	16
6.1 MAILLAGE ENTRE LES RESEAUX DE « Port Champagne » ET LE FORAGE n°41 (Montaginière) ..	16
6.2 RENFORCEMENT DU RESEAU DE PORT CHAMPAGNE.....	16
7- DONNEES FINANCIERES	17
7.1 COMPTABILITE ANALYTIQUE DES TERRITOIRES	17
7.1.1 Fonctionnement.....	17
7.1.2 Investissement	17
7.2 IMPAYES.....	17
7.3 ENDETTEMENT DU TERRITOIRE	17
8- URBANISME – SERVITUDE – IMPLANTATION DE BATIMENTS	17

1- PRESENTATION GENERALE DES TERRITOIRES DE DROME NORD

1.1 PERIMETRES DES TERRITOIRES

Territoire de Drôme Nord :

Communes de Andancette – St Rambert d’Albon – Anneyron – Bougé-Chambalud – Beausemblant - Albon

1.2 DESCRIPTIF SOMMAIRE DES INSTALLATIONS DU TERRITOIRE DROME NORD

Station de production de Port Champagne

3 Puits en nappe alluviale du Rhône refoulant dans la bâche de la station de pompage de Port Champagne :

- Puits Nord : 2 Pompes à ligne d’arbre de 600 m³/h à 25 m, puissance électrique de 115 Kw, 1 transformateur de 160 Kva sur poteau

Puissance ENEDIS souscrite : 120 Kw (Segment C3 : HTA5-CU)

- Puits centre : 2 Pompes à ligne d’arbre de 600 m³/h à 25 m, puissance électrique de 115 Kw, 1 transformateur de 160 Kva sur poteau

Puissance ENEDIS souscrite : 120 Kw (Segment C3 : HTA5-CU)

- Puits Sud : 2 Pompes à ligne d’arbre de 600 m³/h à 25 m, puissance électrique de 115 Kw, 1 transformateur de 160 Kva sur poteau

Puissance ENEDIS souscrite : 0 à 120 Kw (Segment C3 : HTA5-CU)

Station de reprise de Port Champagne :

- 2 pompes Jockey de 80 m³/h à 117 m
- 2 pompes à vitesse variable (moteur en courant continu): 540 m³/h à 170 m HMT (de 200 à 540 m³/h et de 100 à 170 m HMT)
- 4 pompes de 540 m³/h à 170 m HMT
- 2 transformateurs de 1250 Kva + 1 transformateur auxiliaires de 50 kva

Capacité maximale de production : 2 700 m³/h

Puissance ENEDIS souscrite : 5 à 1 800 Kw (Segment C2 : HTA5-CU)

Station de Production de Coinaud

- 1 pompe de 200 m³/h à 180 m HMT
- 1 pompe de 250 m³/h à 180 m HMT
- 1 transformateur de 400 Kva

Capacité maximale de production : 450 m³/h

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège : 23 Rue des Tilleuls 26 120 MONTELIER Tél : 04.75.58.75.55

Site web : www.syndicat-irrigation-dromois.fr

Puissance ENEDIS souscrite : 1 à 380 Kw (Segment C2 : HTA5-CU)

Station de Production de Clotrières

- 2 pompes de 200 m³/h à 133 m HMT
- 1 transformateur de 315 Kva

Capacité maximale de production : 400 m³/h

Puissance ENEDIS souscrite : 1 à 250 Kw (Segment C2 : HTA5-CU)

Surpresseur des Clavettes :

- 3 pompes de 144 m³/h à 42 m HMT

Puissance ENEDIS souscrite : 12 à 144 Kw (Segment C4 : BT > 36 Kw LU)

Les stations de production de Port Champagne, Coinaud et Clotrières alimentent le réseau Nord dit de « Port Champagne ».

Station de Production des Passés

- 2 pompes à vitesse variable de 240 m³/h à 180 m HMT

Capacité maximale de production : 480 m³/h

Puissance ENEDIS souscrite : 1 à 400 Kw (Segment C2 : HTA5-CU)

Cette station de production alimente le réseau Sud dit « d'Andancette ».

2- STATISTIQUES DE L'ANNEE 2022

2.1 ORIGINE DE L'EAU

Réseaux	Ouvrage	Localisation	Ressources	Volumes prélevés (m ³)	Volume autorisés (m ³)
Port Champagne	PORT CHAMPAGNE	ANDANCETTE	Nappe du Rhône	2 790 676	4 051 944
Andancette	LES PASSES	ANDANCETTE	Nappe du Rhône	504 435	731 800
Port Champagne	LES CLOTRIÈRES	ANNEYRON	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire	210 552	366 553
Port Champagne	COINAUD	ANNEYRON	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire	380 108	610 920
Total DROME NORD				3 885 771	

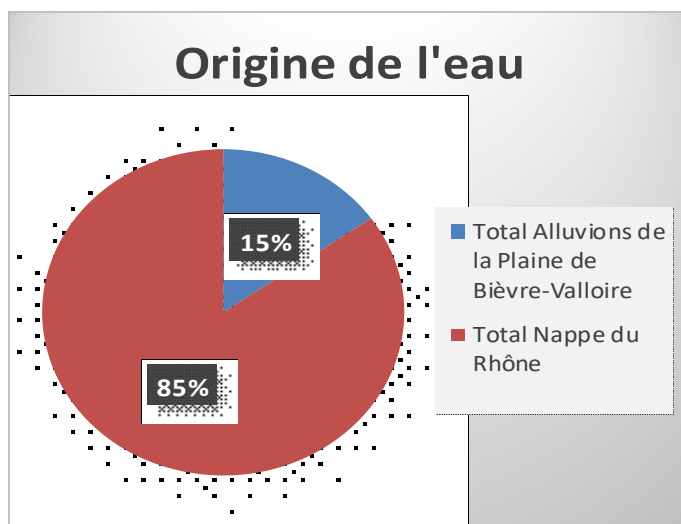
Répartition par réseaux

Réseaux	Ouvrage	Localisation	Ressources	Volumes prélevés (m3)
Andancette	LES PASSES	ANDANCETTE	Nappe du Rhône	504 435
Total Andancette				504 435
Port Champagne	PORT CHAMPAGNE	ANDANCETTE	Nappe du Rhône	2 790 676
Port Champagne	LES CLOTRIERES	ANNEYRON	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire	210 552
Port Champagne	COINAUD	ANNEYRON	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire	380 108
Total Port Champagne				3 381 336
Total général				3 885 771

Répartition par ressource

Réseaux	Ouvrage	Localisation	Ressources	Volumes prélevés (m3)
Port Champagne	LES CLOTRIERES	ANNEYRON	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire	210 552
Port Champagne	COINAUD	ANNEYRON	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire	380 108
			Total Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire	590 660
Port Champagne	PORT CHAMPAGNE	ANDANCETTE	Nappe du Rhône	2 790 676
Andancette	LES PASSES	ANDANCETTE	Nappe du Rhône	504 435
			Total Nappe du Rhône	3 295 111
			Total général	3 885 771

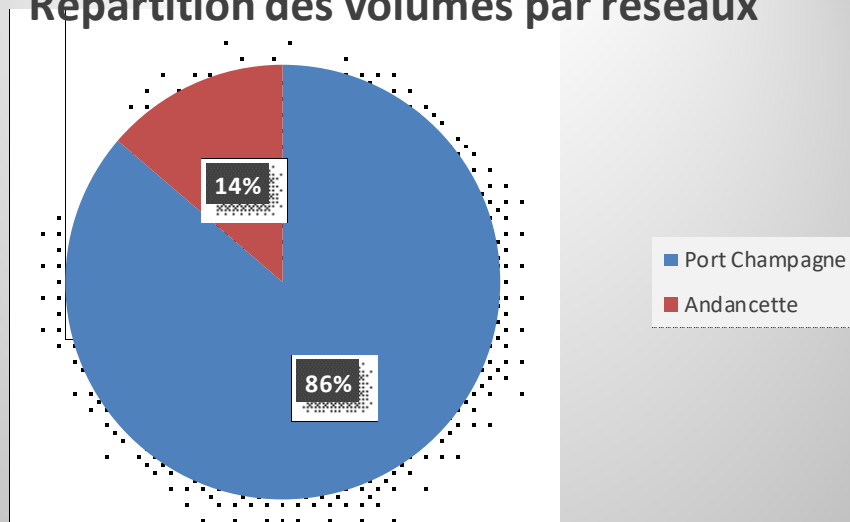
Les autorisations de prélèvement établies par l'OUGC Isère (Chambre d'Agriculture de Isère) ont été respectées.



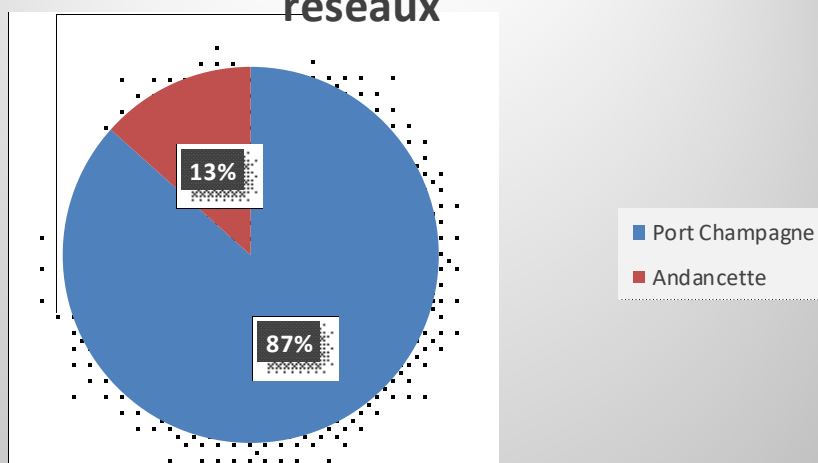
2.2 VENTE D'EAU

Réseaux Drôme Nord (2019)	Débit souscrits (m3/h)	surface souscrite (ha)	conso (m3)	Facturation (m3)	nombre de bornes	nombre de clients	Debit souscrits par ha	Conso annuelle par ha
Port Champagne	9 986	915	3 020 888	3 020 888	453	101	10,91	3 301
Andancette	1 115	144	480 184	480 184	70	32	7,73	3 330
Total	11 101	1 059	3 501 072	3 501 072	523	133		

Répartition des volumes par réseaux



Répartition du nombre de bornes par réseaux



2.3 RENDEMENT DES RESEAUX

Le rendement correspond au rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers et le volume d'eau prélevé et introduit dans le réseau de distribution.

Réseaux	Rendement
Port Champagne	89,34%
Andancette	95,19%

2.4 CONSOMMATIONS ENERGETIQUES

2.4.1 CONSOMMATION RESEAU « PORT CHAMPAGNE »

Consommation totale pour l'année 2022 de 2 604 795 Kwh.

Ratios	Total
Kwh/m3 consommé	0,862
Kwh/m3 Prélevés	0,770
€/m3 consommé	0,082
€/Kwh	0,095

Remarque : Ces chiffres ne prennent pas en compte les versements pour énergie réservée par la Compagnie Nationale du Rhône.

2.4.2 CONSOMMATION RESEAU « LES PASSES »

Consommation totale pour l'année 2022 de 438 319 Kwh.

Ratios	Total
Kwh/m3 consommé	0,913
Kwh/m3 prélevé	0,869
€/m3 consommé	0,093
€/Kwh	0,102

Remarque : Ces chiffres ne prennent pas en compte les versements pour énergie réservée par la Compagnie Nationale du Rhône.

3- SUIVIS ET CONTROLES SPECIFIQUES

3.1. CONTROLE CONFORMITE ELECTRIQUE

Site		Prestataire	Date de contrôle
Port Champagne	Station de reprise	ACRITEC	16/02/21
Port Champagne	Puits Nord	ACRITEC	16/02/21
Port Champagne	Puits Centre	ACRITEC	16/02/21
Port Champagne	Puits Sud	ACRITEC	16/02/21
Coinaud	Coinaud	ACRITEC	16/02/21
Clotrières	Clotrières	ACRITEC	16/02/21
Andancette	Les Passés	ACRITEC	16/02/21
Bougé-Chambalud	Surpresseur	ACRITEC	16/04/21

3.2. CONTROLE CONFORMITE BALLONS SOUS-PRESSION

Ouvrages	Organe	Type de contrôle	Résultat
néant			

3.3. CONTROLE CONFORMITE DISPOSITIFS DE LEVAGE

Ouvrages	Organe	Observations / Anomalies	Date
néant			

4- TRAVAUX DE L'ANNEE 2022

4.1 TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT OU DE RENFORCEMENT

4.1.1 OBJECTIFS

Classés par ordre de priorité

- 1/ Organes hors service suite à la saison précédente
- 2/ Organes dont l'état ou le niveau d'usure laisse craindre une rupture à court terme 1,2 ou 3 ans
- 3/ Mise en conformité vis-à-vis de la réglementation sécurité des travailleurs
- 4/ Amélioration des performances énergétiques
- 5/ Dégradations de caractéristiques techniques
- 6/ Amélioration de la facilité d'exploitation d'un ouvrage
- 7/ Mise en conformité vis-à-vis des exigences techniques de tiers (ENEDIS, agence de l'eau etc...)
- 8/ Amélioration de la fiabilité de fonctionnement de l'ouvrage
- 9/ Lutte contre les risques d'intrusions, de dégradations, sécurité des riverains
- 10/ Amélioration des fonctionnalités de report d'information et de suivi
- 11/Réduction des nuisances à des tiers (bruits etc....)

Ces travaux sont imputés au budget investissement

4.1.2 OPERATIONS REALISEES EN 2022

Territoire	Ouvrages	OBJET	Opération	Décision	n° chantier	Chef de Projet
Drôme Nord	Réseau Andancette	Maillage avec le réseau de Port Champagne en Dn 150 mm	260	Fait 2022	22090002 - BC BOISSET TP	O GREGOIRE
Drôme Nord	Réseau Port Champagne	Renouvellement appareillage réseau (ventouses - vannes)	260	Fait 2022		PH GUIBAUD
Drôme Nord	SP Coinaud	Renouvellement moteur G2 (200 Kw) + câblage + armoire de protection	260	en cours	22 070 002	B CHAMPEY
Drôme Nord	SP Port Champagne	Rénovation pompe Exhaure G7 en stock (pour secours)	260	Fait 2022		B CHAMPEY

4.2 TRAVAUX DE MAINTENANCE

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège : 23 Rue des Tilleuls 26 120 MONTELIER Tél : 04.75.58.75.55

Site web : www.syndicat-irrigation-dromois.fr

Date	Ouvrage	Evénement
10/08/22	SP Coinaud	Arrêté "sécheresse" dept 38 : alerte : mise à l'arrêt d'une pompe
10/08/22	SP Clotières	Arrêté "sécheresse" dept 38 : alerte : mise à l'arrêt d'une pompe
01/03/22	SP Port Champagne	Renouvellement sonde piezo réservoir (Sonde Khrono remplacée par sonde Paratronics)
15/06/22	SP Coinaud	Renouvellement tête débitmètre
20/07/23	SP les Passés	Détérioration roulement pompe => pompe indisponible pendant 15 jours

4.3 TRAVAUX FACTURES

Désignation	Nombre
Fourniture et pose compteur non professionnel	0
Réparation borne endommagée par tiers	1
Modification d'un borne existante	0
Déplacement non justifié d'un agent	0
Fourniture et pose d'une borne	0
Fourniture et pose d'une nouvelle sortie sur borne existante	0
Participation au déplacement d'une conduite	0

4.5 OPERATIONS PARTICULIERES AU COURS DE L'ANNEE 2022

Néant.

5- GESTION CLIENTELE

5.1 PRIX DE VENTE DE L'EAU

5.1.1 TARIFICATION AGENCE DE L'EAU

Pour la saison 2022, la facturation de la redevance agence de l'eau uniformisée au SID fixée par délibération du 17 mars 2022 est de 0,007 € H.T. /m³ consommé et 11.25 € H.T. par l/s pour les abonnements gravitaires.

5.1.2 TARIFICATION POUR LES NON PROFESSIONNELS

Le prix de vente pour les particuliers est uniformisé sur l'ensemble du territoire du SID.

Les tarifs du service sont fixés par la délibération du 17 mars 2022

- Une prime fixe en fonction du débit souscrit

1 m ³ /h	71.46 € HT	75.39 € TTC
3 m ³ /h	92.80 € HT	97.20 € TTC
5 m ³ /h	122.50 € HT	129.24 € TTC
10 m ³ /h	204.16 € HT	215.39 € TTC
15 m ³ /h	348.57 € HT	367.74 € TTC
20 m ³ /h	497.96 € HT	525.35 € TTC
30 m ³ /h	647.34 € HT	682.94 € TTC

- Un forfait de consommation

1 et 3 m ³ /h	150 m ³
5 m ³ /h	300 m ³
10 m ³ /h et au-delà	500 m ³

Au vu des restrictions d'usage, imposé par arrêté préfectoral en 2022, les forfaits de consommation ont été divisé par 2 (délibération du 12 octobre 2022).

- Un tarif de 0,1499 €/m³ HT par m³ consommés
- Un tarif de 0,03 €/m³ HT par m³ consommés pour surcoût énergie

5.1.3 TARIFICATION POUR LES PROFESSIONNELS

Le tarif professionnel n'est accordé qu'aux abonnés pouvant justifier d'un numéro SIRET en lien avec le titulaire du contrat d'abonnement.

Pour la saison 2022, le prix de vente a été fixé à (délibération du 17 mars 2023) :

Part fixe

Abonnement à la surface ha 148.00 € H.T.

Abonnement au débit m³/h 6,54 € H.T.

Part au m³ 0,102 € H.T.

Part au m³ (surcoût énergie)..... 0,030 € H.T.

Soit une facture moyenne de 611.10 € H.T. /ha (7 m³/h - 1 ha - 3000 m³/ha).

5.2 RELATIONS CLIENTS

5.2.1 CONTINUITE DE SERVICE

Mise en service des réseaux :

- Le 12 mars 2022

Problème de ressources :

Néant

Problèmes de fonctionnement d'ouvrages :

- *Coupures d'alimentation électrique (ENEDIS)*

Néant

- *Incident de fonctionnement*

Mise en place d'un tour d'eau sur le réseau d'Andancette suite à l'indisponibilité d'une pompe pendant 15 jours

Problèmes de capacité de pompage par rapport à la demande :

Vu les difficultés rencontrées lors de la saison 2021 : La capacité maximale de la station pompage de Port Champagne (limitée au mois de mars par les puissances souscrites en période hivernale) a été dépassée au mois de mars et atteinte au mois d'avril.

Il a été demandé aux irrigants :

- de stopper leur irrigation les nuits de gel,
- de limiter les débits « anti-gel » aux débits souscrits (pas de « débridage » des bornes pour les nuits de gel)

Ces dispositions ont permis un bon fonctionnement du réseau. Ces dispositions seront renouvelées pour les années à venir.

Arrêt des réseaux :

- Le 25 octobre 2022

5.2.2 INFORMATIONS DES IRRIGANTS

Date	Evénement	Mode diffusion
15-mars	Réunion du territoire Drôme nord	Réunion
31-mars	Information irrigants : risque de gel le 02/04 : arrêt irrigation - antigel prioritaire	SMS + Mail
19-mai	Réseau Andancette : limites de la capacité de la station atteintes : demande de maîtrise de l'usage de l'eau	SMS + Mail
20-juil	Réseau Andancette : mise en place d'un tour d'eau pour problème technique sur 1 pompe de la station de pompage des Passés	SMS + Mail
28-sept	Réseau Andancette et Port Champagne : mise en place d'un fonctionnement sur 3 jours (Mardi-mercredi-jeudi) pour économie d'énergie	SMS
13-oct	Information date de mise à l'arrêt des réseaux	Mail
21-oct	Information irrigants professionnels : Energie et prix du service 2023	SMS

6- LES PROJETS DU TERRITOIRE

6.1 MAILLAGE ENTRE LES RESEAUX DE « PORT CHAMPAGNE » ET LE FORAGE N°41 (MONTAGINIÈRE)

Réalisation d'un maillage en Dn 100 mm entre le réseau de Port Champagne et celui du Forage N°41 du territoire Valloire Galaure afin :

- De faire fonctionner en continu le forage n°41 pour éviter la multitude de coups de bélier,
- De disposer d'une ressource complémentaire sur les points hauts du réseau de Port Champagne ponctuellement déficitaire.

Descriptif des travaux :

- 1 200 ml de Dn 100 mm fonte
- 2 vannes de sectionnement
- Un stabilisateur de pression amont-aval (afin de donner la priorité aux abonnés du réseau du forage n°41 en regard

Enveloppe d'investissement (estimation sommaire) : 75 000 € H.T.

A ce jour, ce projet n'a pas été validé par le territoire de Drôme Nord.

6.2 RENFORCEMENT DU RESEAU DE PORT CHAMPAGNE

Recherche de solutions pour favoriser le transit d'eau entre la partie basse du réseau à l'Ouest de l'autoroute A7 et la partie haute du réseau à l'Est de l'autoroute A7.

Le développement des zones d'activité économique (Axe7) conduit à réduire l'activité agricole et les besoins en eau sur la partie basse du réseau. Les contraintes réglementaires sur les prélèvements des pompages de Coinaud et Clotières réduisent les ressources disponibles sur la partie haute du réseau de Port Champagne.

Les contraintes réglementaires sur les forages de Bancel, Cessay, Montaginière et sur les forages individuels conduisent les exploitations agricoles de ces secteurs à demander à être alimenté par l'eau du Rhône.

Recherche de solutions pour favoriser le transit d'eau entre la partie basse du réseau à l'Ouest de l'autoroute A7 et la partie haute du réseau à l'Est de l'autoroute A7 apparaît donc comme nécessaire à moyen terme.

7- DONNEES FINANCIERES

7.1 COMPTABILITE ANALYTIQUE DES TERRITOIRES

7.1.1 FONCTIONNEMENT

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à 368.783,63 €.

Le montant total des recettes de fonctionnement s'élève à 988.627,82 €.

Soit un résultat de 429.176,52 € contre 47.258,55 € en 2021.

Le résultat en hausse est lié d'une part à l'augmentation de la recette liée à l'énergie réservée (+200.000 €) mais aussi à l'augmentation des m³ consommés par les irrigants au cours de cette année particulièrement chaude et sèche.

7.1.2 INVESTISSEMENT

Le montant total des dépenses d'investissement s'élève à 190.825,25 €.

Le montant total des recettes d'investissement s'élève à 26.726,53 €, soit un déficit de 164.098 € couvert par l'excédent de fonctionnement.

7.2 IMPAYES

Drôme Nord	2019	2020	2021	2022
montant restant dû	2 106,52	892,98	571,03	-

Nota : Etat des restes à recouvrer à la date du 31/01/2023 (titres émis jusqu'à fin octobre 2022 : la facturation de fin 2022 – consommation des professionnels - n'est pas incluse dans ces données).

7.3 ENDETTEMENT DU TERRITOIRE

Néant

8- URBANISME – SERVITUDE – IMPLANTATION DE BATIMENTS

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège : 23 Rue des Tilleuls 26 120 MONTELIER Tél : 04.75.58.75.55

Site web : www.syndicat-irrigation-dromois.fr

Le Syndicat d'Irrigation Drômois souhaite attirer l'attention de tous ses membres sur les difficultés rencontrées dans la gestion du développement des constructions sur les communes. Les réseaux d'irrigation sont essentiellement implantés en terrain privé et ont été créés sans l'inscription des servitudes associées au service de la propriété foncière. Les propriétaires se sont engagés à informer leur successeur de la présence de la servitude lors de toute opération de vente. Malheureusement, cette démarche est rarement effectuée. Certains propriétaires ne connaissent pas ou font semblant de ne pas connaître la présence d'une canalisation sous leur terrain. Cette situation a plusieurs conséquences notamment dans les zones urbanisées:

- Risque pour les riverains en cas de rupture de conduite : la pression d'un réseau d'irrigation est comprise entre 10 et 25 bars !!!!
- Difficultés d'intervention pour les équipes du SID pouvant entraîner une rupture de la continuité du service pendant plusieurs jours,
- Dégradations potentielles des équipements du SID en cas de terrassement par le propriétaire ou son prestataire.

Nous demandons donc aux communes :

- de bien vouloir signaler la présence des canalisations d'irrigation lors de tout document urbanisme (certificat d'urbanisme – déclaration de travaux – permis de construire – permis de lotir – permis d'aménager etc...). Seule la concertation amont avec les porteurs de projet permettra au SID d'étudier des solutions techniques et économiques permettant de rendre les projets compatibles avec la présence des réseaux d'irrigation
- de ne pas classer constructible les parcelles avec une canalisation d'irrigation sans concertation au préalable avec le SID
- de rappeler à tous les porteurs de projet la nécessité de faire les démarches **obligatoires** de DT : déclaration de projet de travaux (à faire par le Maître d'ouvrage) et DICT : déclaration d'intention de commencement de travaux (à faire par l'entreprise de terrassement) auprès de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris) : fichier regroupant les plans des réseaux de tous les gestionnaires y compris le SID. Cette démarche doit être faite également en terrain privé.

Nous souhaitons également attirer l'attention des communes sur les points suivants :

- le SID n'a pas les moyens de régulariser les servitudes liées à ses canalisations,
- le SID n'a pas les moyens financiers de prendre seul en charge les déplacements de conduite.

Nous comptons sur la vigilance de tous et notamment des communes pour éviter les situations que nous avons connues ces dernières années notamment sur les communes d'Etoile sur Rhône – Upie – Montélimar.